

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÉSOLUTION CE-20230705-2202 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, que le conseil adoptera lors de la séance du 8 avril 2025 le deuxième (2^e) projet de Résolution PPCMOI 2025-0246 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relatif à un projet agrotouristique situé sur le lot 4 938 013 concernant l'immeuble sis au 9 et 9A, rang de la Barbotte à Lacolle.

QUE la demande comprend des éléments dérogatoires au règlement de zonage RU 2021-0204 concernant l'usage C3-commerce d'hébergement, l'aménagement d'une aire de stationnement sans îlot de verdure ainsi que l'aménagement d'un débarcadère, l'implantation d'un kiosque de dégustation à moins de 6 mètres de la ligne latérale.

QUE l'objet de cette résolution a pour objectif d'autoriser :

- 1) L'aménagement d'un logement de type hébergement à la ferme situé à l'étage du bâtiment d'accueil agrotouristique identifié par le numéro 1 sur le plan NO 2025-0246-04. Ce logement doit rester accessoire à l'usage principal agricole et il doit être démantelé si l'usage principal agrotouristique cesse ses activités pendant plus de 12 mois consécutifs ou autrement régularisé en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ou d'un règlement adopté en vertu de cette dernière;
- 2) L'aménagement d'une aire de stationnement de 18 cases identifié sur le plan 2025-0246-03 et 2025-0246-04 n'a pas à intégrer d'îlots de verdure;
- 3) Trois entrées de charretières au maximum desservent le lot 4 938 013;
- 4) Le débarcadère identifié sur le plan 2025-0246-03 et 2025-0246-04 n'a pas à respecter une distance de 7,5 mètres avec l'entrée charretière la plus rapprochée et une distance de deux (2) mètres d'une ligne avant
- 5) D'autoriser l'implantation d'un kiosque de dégustation à moins de 6 mètres de la ligne latérale gauche

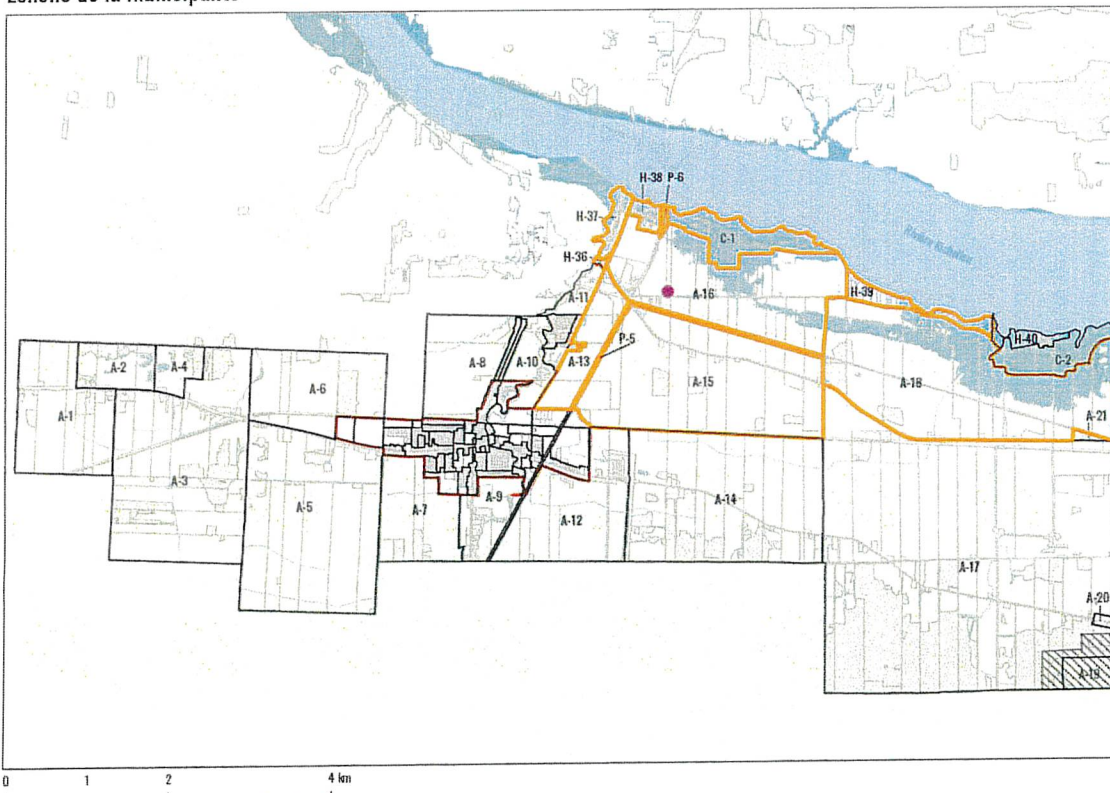
QUE le projet de résolution ainsi que les plans qui en font partie intégrante peuvent être consultés à l'adresse internet suivante : <https://lacolle.com/documentation/reglements-municipaux/> ainsi qu'à la réception de l'hôtel de ville lors des heures d'ouverture.

QUE le secteur concerné par la demande sur le lot 4 938 013 au 9 rang de la barbotte est situé dans la zone A16 et que les secteurs contigus sont les zones P5, P6, H36, H37, H38, H39, C1, A13, A15 et A18

Municipalité de Lacolle



Échelle de la municipalité



- Terrain visé par la demande PPCMOI 2025-0246
- ▭ Zone concernés par la demande
- ▭ Zonage
- ▭ Périmètre urbain
- ▭ Zone agricole permanente
- ▭ Boisé
- ▭ Hydrographie

QUE le conseil tiendra par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **MARDI 8 AVRIL 2025 DE 18 H À 18H45** situé au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, Québec (J0J 1J0)

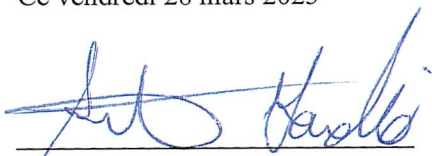
QU'au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue, expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel dg@lacolle.com ou par la poste, et ce, dès maintenant jusqu'au 8 avril 2025 18h45 inclusivement en prenant soin de préciser le numéro et le titre du projet de résolution visé par le commentaire ainsi que ces coordonnées complètes à l'adresse civique suivante :

1, rue de l'Église sud, Lacolle, Québec, J0J 1J0

Donnée à Lacolle
Ce vendredi 28 mars 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Silvio Gaudio', written over a horizontal line.

Silvio Gaudio
Directeur général
Secrétaire-trésorier